



Commune de Chalais

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Modifications de panneaux de signalisation et de circulation routière

L'Administration communale soumet à l'enquête publique les modifications, suppressions et adjonctions des signalisations suivantes

- A la rue du Tombec et de l'Eglise, mise en place d'une zone 30 km/h, avec pose de 2 totems d'entrée et 2 panneaux 2.59.1 « Signal de zone »/« Interdiction de parquer » avec texte complémentaire « Excepté places marquées » et de 2 panneaux 2.59.2 « Signal fin de zone »/« Fin d'interdiction de parquer » ainsi que les marquages de 11 places de parcs latérales et de 3 îlots d'évitement, pose de 3 panneaux 2.35 « Obstacle à contourner par la gauche » et 3 panneaux 2.34 « Obstacle à contourner par la droite » ainsi que 5 bornes béton avec autocollant rétroréfléchissant, marquage de la priorité de droite à la rue de la place des Ecoles.
- A la rue des Fermes à Réchy, mise en place d'une zone 30 km/h, avec pose de 2 totems d'entrée et panneaux 2.59.1 « Signal de zone » et de 2 panneaux 2.59.2 « Signal fin de zone », marquage de 8 îlots, avec 6 panneaux 2.35 « Obstacle à contourner par la gauche » et 6 panneaux 2.34 « Obstacle à contourner par la droite ».
- A la rue des Flaches à Réchy, mise en place d'une zone 30 km/h, avec pose de 2 totems d'entrée et 2 panneaux 2.59.1 « Signal de zone » et de panneaux 2.59.2 « Signal fin de zone », marquage de 8 îlots, avec 7 panneaux 2.35 « Obstacle à contourner par la gauche » et 7 panneaux 2.34 « Obstacle à contourner par la droite » ainsi que le marquage de la priorité de droite à l'Impasse des Crétouilles.

Les plans et dossiers détaillés peuvent être consultés au Centre Administratif, le lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les oppositions à l'encontre de cette mise à l'enquête publique devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 10 jours.

Chalais, le 31 mai 2011

ADMINISTRATION COMMUNALE